



SOGESSUR arnaque - non traitement du dossier depuis 4 mois !

Par **Jessy95**, le **01/05/2013** à **21:08**

Bonjour, rnrnJ'ai signalé un sinistre survenu il y a 4 mois maintenant : une voiture est entrée chez moi et a démolé dans son passage ma porte d'entrée et a fracturé mon mur. rnrnJ'habite actuellement dans un domicile non sécurisé et mal isolé du froid. rnrnJ'ai attendu plus de 2 mois avant le passage de l'expert du cabinet Cunningham & Lindsey le partenaire de Sogessur. rnrnJ'ai ensuite patienter 2 semaines supplémentaires pour avoir son compte rendu. rnrnEt là à ma grande surprise, selon l'expert la porte n'aurait pas été endommagée par l'accident de voiture... et donc non remboursement de la totalité du devis établit. rnrnCet devis a été établi par l'un de leur prestataire agréé : rnce serrurier menuisier m'a même dit que la porte qu'il avait mis dans le devis était moins chère que ce que je possédais actuellement! rnrnJe suis à bout de force, ce sinistre affecte ma santé et ma vie professionnelle. Je n'arrive plus à dormir. rnrnJe regrette amèrement d'avoir fait confiance à mon banquier Société Générale. rnrnJe ne vois pas d'autre solution que de faire appel à un avocat. Mais c'est vraiment désolant de se dire qu'il faut en arriver là pour pouvoir revivre chez soi. rnrnEst-ce que vous pouvez me conseiller sur les démarches à suivre svp ? rnrnMerci beaucoup, rnrnPS : Je regrette de ne pas avoir lu tous les mauvais commentaires sur SOGESSUR avant de signer!!!

Par **chaber**, le **02/05/2013** à **07:48**

bonjour rnrn[citation] J'ai attendu plus de 2 mois avant le passage de l'expert du cabinet Cunningham & Lindsey le partenaire de Sogessur. [/citation] rncela peut paraître un peu long si ce délai démarre à la date à laquelle vous avez remis le devis à l'assureur rnrn[citation] J'ai

ensuite patienter 2 semaines supplémentaires pour avoir son compte rendu.[/citation]délai normalrn[citation]Et là à ma grande surprise, selon l'expert la porte n'aurait pas été endommagée par l'accident de voiture...[/citation]rne ne peux juger du bien-fondé ou non de ce refus de prise en charge.rnIl est toujours recommandé de se faire accompagner par un professionnel pour une expertise quelconque.